



HAL
open science

La Boétie et Montaigne juges aux affaires criminelles

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. La Boétie et Montaigne juges aux affaires criminelles. *Montaigne studies: an interdisciplinary forum*, 2020, Montaigne, la maladie et la médecine, 32, pp.215-221. halshs-04531704

HAL Id: halshs-04531704

<https://shs.hal.science/halshs-04531704>

Submitted on 4 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Boétie et Montaigne juges aux affaires criminelles

Alain Legros

Jointe à deux autographes de Montaigne et de Juste Lipse dans un recueil factice, une quittance conservée à la Bibliothèque nationale de France¹ signale sans ambiguïté qu'Étienne de La Boétie a siégé, très jeune, à la Tournelle, donc jugé « au criminel », et non pas seulement « au civil ». Elle est signée de sa main (Fig. 1) et datée du 31 janvier 1555, soit 1556 en nouveau style.

Je, Étienne de La Boétie, conseiller du Roi notre Sire en sa cour de Parlement de Bordeaux, confesse [*i.e.* reconnais] avoir reçu comptant de maître Robert Petit, receveur et payeur des gages et droits des présidents, conseillers et autres officiers de ladite cour, la somme de vingt livres parisis, à moi ordonnée pour mes gages d'avoir vaqué en la Tournelle au jugement et décision des procès criminels durant demie année, payé le septième du présent mois de janvier, de laquelle somme de 20 livres je me tiens content et bien payé, et en ai quitté [*i.e.* acquitté] et quitte ledit Petit, receveur susdit, et tous autres, témoin mon seing manuel ci-mis le dernier jour de janvier, l'an mille cinq cent cinquante cinq. / Pour servir de quittance de la somme de vingt livres parisis pour demie année de la Tournelle. / *E. de La Boétie* / Janvier 1555

Un autre document d'archive recoupe en partie cette information. Il s'agit, cette fois, non d'un original, mais de deux pages d'une copie manuscrite, effectuée au XVIII^e siècle, du « Registre secret du Parlement de Bordeaux » pour les années 1552-1555 (Fig. 2-3)². Dans les pages précédentes de ce registre, il est précisé que le lundi 12 novembre 1554, juste après la fête de saint Martin, comme de coutume, il a été procédé à la « faction des chambres pour le présent parlement ». Suit, disposée en colonnes, la composition de chacune de ces chambres pour l'année parlementaire 1554-1555, à commencer par la Grand Chambre (p. 395-396), puis la Première et la Seconde Chambres des Enquêtes (p. 397-398), enfin celle de la Tournelle (p. 398-399), ainsi appelée parce que les conseillers y siégeaient par rotation :

A la Tournelle

Presiden[t]s Messires Jacques Benoist [de Lagebaston] et Pierre de Carle

Conseillers Messieurs Lancelot de Fauquerolles / Charles de Malvyn / Anthoine de Gaultier / François de Baulon / Leonard Alesme / Jehan Ozanneau / Anthoine de Belcier / Étienne de La Boytie [*je souligne*] / Joseph Valier / Jehan de Belot / Pierre Sevyn.

¹ Bibliothèque Nationale de France, Manuscrits, NAF 1068, Collection Payen 1441 : « Autographes de Montaigne, La Boétie et Juste Lipse », pièce n° 2 (maintenant téléchargeable sur Gallica-BnF). Les deux autres pièces sont une lettre de Juste Lipse datée de 1592 et une lettre de Montaigne au maréchal de Matignon, envoyée d'Orléans le 16 février 1588, (voir A. Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 713-716, et en annexe, après correction de la lecture fautive du Dr Payen, un document sur le « capitaine Lignou » — et non « ligueu » —, natif de La Rochefoucauld, qui avait détrossé Montaigne, Thorigny et leur petite troupe près de la forêt de Villebois, au sud-est d'Angoulême). La transcription de cette quittance est ici modernisée (orthographe, ponctuation) ; pour une transcription diplomatique, voir le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes (désormais BVH) : <https://montaigne.univ-tours.fr/deux-documents-relatifs-la-boetie/#more-4545/>.

² Archives de Bordeaux-Métropole, ms 763 : « Registre secret du Parlement de Bordeaux commençant le 12 novembre 1552 et finissant le 27 février 1555, recueilli [*sic*] et mis en ordre par les soins de François Martial de Verthamon d'Ambloy, Bordeaux, 1770 », p. 398-399.

Reçu conseiller lai au Parlement de Bordeaux, avec dispense d'âge, le 17 mai 1554, La Boétie a donc été affecté six mois après à la Tournelle. Il allait ensuite réintégrer la Première Chambre des Enquêtes et juger seulement d'affaires civiles jusqu'à sa mort, en août 1563, non sans s'être absenté bien des fois pour des missions plus ou moins longues à la Cour de France, en Agenais, ou ailleurs³.

Mais à quoi « vaquaient » au juste les conseillers de la Tournelle ? Le registre examiné, pour s'en tenir à lui, consacre plusieurs pages aux compétences de cette « chambre criminelle » chargée de juger les voleurs, les meurtriers, les hérétiques, les coupables d'avortements, donc de tous crimes passibles du fouet ou de la peine capitale. Elle décidait s'il fallait ou non appliquer la torture (« genne ») aux inculpés, et si oui, s'il convenait de le faire « avec modération » ou en toute rigueur (*de rigore Juris*), et cela toujours en la présence et sous la direction de quelques conseillers de ladite chambre. Elle perquisitionnait aussi chez les libraires, surveillait les prédications, établissait les « rôles » ou listes des galériens (le registre examiné en comprend plusieurs)...

Pendant une année (selon le registre) ou une demi-année (selon la quittance, mais le paiement s'effectuait peut-être par semestre), le jeune homme de vingt-quatre ans, dont le *Discours de la servitude volontaire* manuscrit circulait depuis plusieurs années déjà dans le milieu parlementaire et même au-delà, a donc dû exercer des responsabilités qui s'accordent mal avec l'image que nous avons de lui comme auteur subversif du *Contr'un*. Jusqu'où est-il allé dans sa participation aux délibérations et actions de la Tournelle cette année-là ? Fut-il comme nous indigné ou effrayé par certaines pratiques que notre époque juge cruelles ? Nous pouvons le supposer, mais nous n'en savons rien. Pas plus que nous ne savons ce que pensaient et ressentaient ceux dont les noms sont liés au sien, collègues, parents et amis, souvent lettrés et humanistes, les Carle, Alesme, Belot, Malvyn, Lestonnac, La Chassigne, Eymar, Raymond Eyquem de Montaigne et Michel Eyquem de Montaigne, son neveu.

Montaigne, en effet, siégera lui aussi à la Tournelle, durant l'année parlementaire 1567-1568, quatre ans après la mort de son ami⁴. Aussi son nom ne figure-t-il sur aucun des *dicta* (préalables aux « arrêts ») de la Première Chambre des Enquêtes pour cette année-là. On le trouve en revanche sur un document manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France⁵ : une élégante copie, faite au XVII^e siècle, du « Registre secret » du « Conseil du Parlement de Bourdeaux » qui, le jeudi 13 novembre 1567, après avoir accordé une semaine de congé à « Montaigne » (*sic*) ainsi qu'à plusieurs autres conseillers, a « fait » les Chambres « en la forme et manière que s'ensuit » : sont d'abord mentionnés les noms des présidents et conseillers de la Grand Chambre et de la Première Chambre des Enquêtes sur deux colonnes en vis-à-vis, puis, en page suivante (Fig. 4) et selon la même disposition, de la Tournelle et de

³ Voir Anne-Marie Cocula-Vaillières, *Étienne de La Boétie et le destin du Discours de la servitude volontaire*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 298-301.

⁴ Voir A. Legros, « Cinq documents méconnus relatifs à Montaigne et son temps », *Montaigne Studies*, vol. 30, 2017, p. 204-206, et sur le site des BVH : <https://montaigne.univ-tours.fr/montaigne-registres-secrets-parlement-bordeaux/>.

⁵ Bibliothèque nationale de France, Manuscrits, Fonds Colbert, FR 22373 : « Registre secret commencé [*sic*] le 12^e Novembre 1567 jusques au 4^e Novembre 1568 ». Le recueil de Verthamon conservé à Bordeaux ne comprend pas le registre de cette année-là, mais bien celui de l'année suivante, 1568-1569, qui voit « Eyquem de Montaigne » réintégrer la Première Chambre des Enquêtes (Archives de Bordeaux-Métropole, ms 774, tome 17, « Registre Secret de la chambre des vacations », p. 667).

la Seconde Chambre des Enquêtes. Non mentionné dans la Première, où il siège d'ordinaire, Montaigne figure bel et bien dans celle de la Tournelle :

Tournelle / Messieurs / Le president de Roffignac / Conseillers / Guillaume de Vergoing / Charles de Malvyn / Jehan de Guilloche / Jehan de Monench / Jehan de Mabrun / Pierre Sevyn / Florens de Nort / Anthoine de Poynet / Michel Eyquen de Montaigne [*je souligne*] / François Merle / Bertrand Duplessis / François de Fayard / Mathurin Gillibert.

Ainsi s'explique l'absence, dans les archives de cette année-là, de tout *dictum* mentionnant son nom comme rapporteur ou juge d'un procès d'appel au civil⁶.

C'est sans doute à cette période⁷ que pense l'auteur des *Essais* quand il déclare, au chapitre « De la physionomie » : « lors que l'occasion m'a convié aux condamnations criminelles, j'ay plustost manqué à la justice [...] Les jugements ordinaires, s'exasperent à la punition par l'horreur du meffait. Cela mesme refroidit le mien. L'horreur du premier meurtre, m'en faict craindre un second. Et la laideur de la premiere cruauté m'en faict abhorrer toute imitation⁸. » Si la dernière phrase blâme toute espèce de supplice, celle qui la précède paraît bien réprover, bien avant Victor Hugo, jusqu'à la peine de mort elle-même.

Comment Montaigne, qui critique le jugement de Coras dans l'affaire Martin Guerre, pouvait-il s'accommoder de ceux que rendait la Tournelle ? Quand la peine de mort était envisagée, avec toute la gamme des supplices-spectacles en vigueur, il a, dit-il, « plutôt manqué à la justice ». Comment entendre cet aveu ? Le substantif est ambigu (vertu cardinale ou institution judiciaire ?), le verbe allusif (« manqué », mais en quoi ou comment ?), l'adverbe approximatif (« plutôt »). On aimerait en savoir plus sur la marge de liberté dont Montaigne disposait. La question vaut aussi pour son ami.

Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours

⁶ Vérification effectuée par six chercheurs des Bibliothèques Virtuelles Humanistes (org. M.-L. Demonet et A. Legros) entre le 22 et le 25 octobre 2013 aux Archives Départementales de la Gironde lors d'un dépouillement systématique des liasses contenant les minutes des *dicta* des deux Chambres des Enquêtes rédigés entre janvier 1556 (1557 en nouveau style) et mai 1570. On ne trouve ni « Eyquem » ni « Montaigne » dans les liasses correspondant à la période considérée, soit 1B 306 (novembre et décembre 1567) - 1B 313 (septembre 1568), car dans la liasse 1B 312 (août 1568), il faut lire « Montaignac » (comme « Rignac » et « Pontac », ses voisins dans la liste) et non « Montaigne ». Durant l'année parlementaire précédente, entre le 6 avril 1566 (1565 ancien style) et le 14 août 1567, Montaigne avait été rapporteur de 18 *dicta* pour la Première Chambre des Enquêtes (<https://montaigne.univ-tours.fr/arrets-parlement-bordeaux>).

⁷ Ou bien, deux ans auparavant à Saintes, où il avait siégé dans l'une des deux chambres extraordinaires créées par l'édit royal du 2 mai 1565 (P. Desan, *Montaigne. Une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014, p. 118 ; A. Jouanna, *Montaigne*, Paris, Gallimard, 2017, p. 56 ; G. Hoffmann, communication au meeting de la Renaissance Society of America, Toronto, 2019, à paraître) ?

⁸ Montaigne, *Les Essais*, éd. J. Balsamo, M. Magnien, C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, III, 12, p. 1110.

Légendes

Fig. 1 : Quittance du 31/01/1555 signée « La Boétie » (détail) - BnF. Photo A. Legros 2010.

Fig. 2 : Registre secret, novembre 1554, « À La Tournelle » - ABM. Photo A. Legros 2019.

Fig. 3 : Registre secret, novembre 1554 (suite) - ABM. Photo A. Legros 2019.

Fig. 4 : Registre secret, novembre 1567, « Tournelle » - BnF. Photo A. Legros 2013.